

Règlement intérieur

Association Linux Challans

Chaque adhérent de l'association est tenu de remplir un bulletin d'adhésion et par suite, s'engage à respecter les buts et activités de l'association.

Bulletin d'adhésion

Le bulletin d'adhésion mentionne :

- outre **l'identité du futur adhérent et sa date de naissance**, son adresse postale et une adresse de courriel, ainsi qu'un « pseudo » permettant l'identification sur le forum de l'association;
- la **réalité de la lecture de ce règlement intérieur** et son acceptation par le futur adhérent en datant et signant ce document;
- le **droit à l'image** accordé ou non à l'association pour l'exploitation de l'image du futur adhérent, sans contrepartie financière;
- le **montant de la cotisation** qui sera débité après validation de l'inscription de l'adhérent comme membre actif par le superviseur ou les membres co-responsables de l'association;
- l'**autorisation parentale** pour l'adhésion et la participation d'un mineur en qualité de membre de l'association.

Buts de l'association et activités

« Linux Challans » est une association créée en 2018, née de la volonté de partager la passion et l'expérience du Logiciel Libre. L'association propose :

- des *install parties* dans l'intention de :
 - faire découvrir l'univers du Logiciel Libre;
 - installer, à la discrétion du propriétaire de l'ordinateur, un système d'exploitation GNU/Linux seul ou en parallèle d'un système d'exploitation déjà existant;
 - bien souvent prolonger la durée d'exploitation de l'ordinateur.

*Remarque importante : avant toute installation du moindre logiciel sur son ordinateur, il sera exigé du propriétaire de la machine qu'il signe **une décharge de responsabilité** dans laquelle il reconnaît être informé des risques, même minimes, pouvant survenir lors de l'installation d'un système d'exploitation ou de toute autre manipulation informatique de la part de bénévoles réalisant l'intervention, risques qui pourraient entraîner des pertes de données, des dysfonctionnements matériels ou logiciels. Il faudra de plus que le propriétaire atteste avoir fait des sauvegardes de ses données, qu'il est en possession de supports de ré-installation des systèmes d'exploitation et des logiciels installés précédemment sur sa machine.*

- des ateliers animés par des **membres bénévoles de l'association**, venant de tous horizons, pour aider les utilisateurs, les informer, mettre à leur disposition des outils de travail.
- un forum permettant aux internautes l'expression de chacun à propos de l'informatique libre et de l'informatique en général, de témoigner de leurs expériences, d'échanger leurs avis et de poser des questions sur les sujets d'actualité du libre.

Remarque importante : il est rappelé que l'auteur d'un message sur le forum est seul responsable des propos qu'il publie. En cas de non respect des lois et réglementations en

vigueur en France, il s'expose, au delà du simple retrait de son message, aux sanctions civiles ou pénales afférentes (cf. la charte du forum).

Conformément à l'article 34 de la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, l'auteur d'un message dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concerne.
